

# COMMUNE DE BUSSY LE REPOS

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 24 avril 2015

Convocation du 30/03/2015

Afférents au Conseil Municipal : 11  
Qui ont pris part à la délibération : 7  
En exercice : 11

L'an deux mil quinze, le vingt quatre avril à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine SABARD, Maire de la commune.

### Étaient présents :

Mme SABARD Sandrine, Mme CRUAU Charlotte, Mme MAZATEAU Séverine, M. CAZIN Christian, M. THUOT Thierry, M. VILLE-RENON Frédéric.

Absent excusé représenté : M. RNOT Thierry représenté par M. VILLE-RENON Frédéric.

Absents excusés : M DAVID de SAUZZEA Sébastien, M. FRANÇOIS Jean-Pierre, Mme GHAZARYAN Anne-Sophie.

Absente : Mme D' ARJUZON Marie-Thérèse.

Secrétaire de séance : Mme MAZATEAU Séverine est élue secrétaire de séance et accepte le poste.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté.

2015/24/04/01

### Travaux voirie :

Vu la présentation par la commission travaux des travaux à réaliser sur la voirie,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de l'achat de 3 camions de grave émulsion, d'environ 31 tonnes chacun, pour la réfection des routes communales.

**Accepte** le devis de la société Eurovia à Gurgy au prix de 69,56€ HT la tonne soit 83,47€ TTC.

**Dit** que cette dépense sera inscrite au budget de l'année en cours en section investissement chapitre 21 compte 2151.

**Sollicite** auprès du Conseil Départemental de l'Yonne une subvention comme suit :

Coût estimé :  $93 \times 69,56 = 6\,469,08\text{€}$  HT soit  $7\,762,9\text{€}$  TTC

Subvention 30% : 1 940,70€

A charge commune : 4 528,38 HT soit 5 822,19€ TTC

**Autorise** Mme Le Maire à signer les documents correspondants.

### Travaux enduits :

Vu la présentation par la commission travaux des travaux à réaliser sur la voirie,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de programmer

Pour l'année 2015 les travaux d'enduit suivant :

Route des Jolis Vaux - VC 29 - sur 665 m<sup>2</sup>

Route de Château - VC 18 - sur 1595 m<sup>2</sup>

Des devis ont été demandés à différentes entreprises.

Les travaux suivant : reprise en profondeur avant enduit :

Route du Puits aux Pâtres -VC 3 - sur 2407 m2

Route de la Herse - VC 26 – sur 240 m2

Seront examinés lors du prochain budget.

2015/24/04/02

### **Adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de l'Yonne :**

Les Centres Départementaux de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont habilités, en plus des missions obligatoires fixées par la loi, à assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements de l'Yonne, à la demande de ces collectivités et établissement. Ils peuvent, dans les mêmes conditions, recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles.

Le Centre de Gestion de l'Yonne offre ce service conformément à la loi n°84-53 modifiée du 26 janvier 1984, article 25. Ce service est composé d'une équipe d'agents non titulaires formés et/ou expérimentés, pour les filières :

- administrative,
- technique,
- animation,
- médico-sociale,
- sportive,

Le remboursement intégral au Centre de Gestion de l'Yonne de la rémunération des agents remplaçants (traitement de base, supplément familial de traitement, heures supplémentaires, heures complémentaires, etc ...) et éventuellement les indemnités accessoires (frais de déplacement\*, ticket-restaurant qui compensent les frais de repas si les horaires permettent l'ouverture des droits, quote-part des congés annuels, etc...) augmentés des charges patronales. Le complément de l'indemnité journalière de maladie restera à la charge de la collectivité d'accueil.

La rémunération est fixée sur la base d'un indice de la Fonction Publique Territoriale correspondant à la grille de rémunération dans les cadres d'emplois :

- des adjoints techniques pour la filière technique,
- des adjoints d'animation pour la filière animation,
- des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles pour la filière médico-sociale,
- des opérateurs des activités physiques et sportives pour la filière sportive,
- des adjoints administratifs pour la filière administrative

et ce sur proposition de l'Autorité Territoriale ayant recours au service « missions temporaires » du Centre de Gestion, avec éventuelle application de tout ou partie des avantages localement mis en place et relatifs aux autorisation d'absence, aux congés de formation, au régime indemnitaire.

\*Les frais de déplacement des agents utilisant leur véhicule personnel seront remboursés à partir du 18<sup>ème</sup> kilomètre aller.

Sur ce remboursement seront calculés des frais de gestion à hauteur de :

- 6% du montant susmentionné pour les collectivités affiliées (missions hors secrétariat de mairie)
- 8% du montant susmentionné pour des missions secrétariat de mairie
- 8% du montant susmentionné pour les collectivités non affiliées

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à ce service pour assurer le remplacement ou le renfort ponctuel du personnel territorial, pour un besoin occasionnel ou saisonnier, etc...,

Vu la convention de mise à disposition proposée,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** l'adhésion, à compter de la présente et pour la durée du mandat électoral, au service missions temporaires du Centre de Gestion de l'Yonne,

**Approuve** les termes de la convention de mise à disposition par le Centre de Gestion de l'Yonne,

**Autorise** le Maire à signer la convention dès lors que cela sera nécessaire,

**Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

2015/24/04/03

**Contrat d'entretien du photocopieur :**

Après étude du contrat de maintenance du photocopieur avec la société Canon,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de résilier ledit contrat à dater de sa date anniversaire soit le 3 juin 2015,

**Autorise** Madame le maire à effectuer les démarches nécessaires pour cela,

**Demande** que soient consultés d'autres sociétés pour le changement du photocopieur actuel sous forme d'achat avec maintenance ou sous forme de location.

**Questions diverses :**

**Affichage municipal :** nous envisageons à l'unanimité la suppression des affichages sur les panneaux situés dans les hameaux de la commune. Nous proposerons les comptes-rendus des conseils municipaux prochainement sur notre site internet dont la première version sera mise en ligne pour l'été. Les comptes-rendus seront affichés dans le panneau situé devant la mairie et seront disponibles en version papier auprès du secrétariat de mairie. Nous envisageons d'améliorer l'affichage à cet effet.

**Expositions pour le vide grenier :** l'ensemble des conseillers est favorable à une exposition de planche de bande dessinée dans la salle du conseil en parallèle avec celles de photos et de cartes postales anciennes mise en place par le comité des fêtes de Bussy le Repos dans cette même salle.

**Site internet :** nous proposerons au comité des fêtes de Bussy le Repos ainsi qu'à la bibliothèque municipale de bénéficier d'une page sur notre site dont ils seront les administrateurs. Ils pourront pour ce faire bénéficier d'une formation auprès de notre prestataire.

La séance est levée à 20h00.

Pour affichage,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint  
Thierry THUOT